

## Pêche électrique, une double victoire pour le Parlement européen

**Explication** Les trois institutions européennes : Parlement, Conseil et Commission se sont mis d'accord pour interdire définitivement à tout navire d'un État membre d'utiliser cette méthode à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2021, que ce soit dans les eaux de l'Union européenne ou en dehors.

**C** Antoine D'Abundo et Laurent de Boissieu, le 22/03/2019 à 14:23



## **Qu'est-ce qui a été voté ?**

La pêche électrique consiste à envoyer, depuis un chalut, des impulsions électriques sur les fonds marins pour faire remonter le poisson. Le mercredi 13 février dernier, les négociateurs des trois institutions européennes – Parlement, Conseil et Commission – se sont mis d'accord pour interdire définitivement à tout navire d'un État membre d'utiliser cette méthode à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2021, que ce soit dans les eaux de l'Union européenne ou en dehors.

[Bloom défie les grands lobbys de la pêche](#)

## **Qu'est-ce que ça change ?**

On reproche parfois au Parlement européen son impuissance. Cette fois, en tout cas, les eurodéputés ont fait preuve d'audace. Leur vote prend à contre-pied le projet de règlement présenté par la Commission, qui proposait une extension de cette technique, et s'oppose fermement aux intérêts des Pays-Bas, principal pays bénéficiaire des autorisations partielles mises en place en 2006. Les pêcheurs néerlandais ont désormais deux ans et demi pour convertir les 84 chaluts à impulsion qui opèrent en mer du Nord, soit 30 % de leur flotte industrielle.

Pour les associations écologistes, cette décision signe une double victoire, de la préservation du bien-être animal et des écosystèmes marins. Les pêcheurs européens peuvent également se réjouir. Si les études sont encore éparses sur le sujet, les scientifiques estiment que cette méthode représente, sur le long terme, une menace pour la ressource halieutique. En décidant son interdiction, le Parlement a fait un pas décisif vers une pêche plus durable.

## **Qu'ont voté les eurodéputés français ?**

La totalité des parlementaires européens français présents le 16 janvier 2018 a voté pour l'interdiction de la pêche électrique. L'unique élue qui avait voté contre, Nathalie Griesbeck (MoDem), a aussitôt corrigé son vote : de fait, elle était bien cosignataire de l'amendement en question.